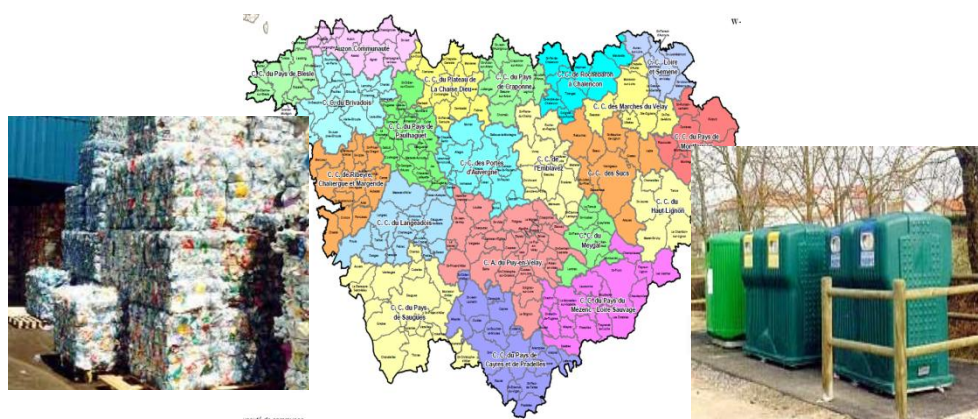


Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP)  
Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire



**Note de cadrage à destination des membres de la CCES**



## 1. Contexte et objectifs

Le département de la Haute-Loire est doté d'un schéma de gestion et d'élimination des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics (BTP) réalisé en avril 2004 par la Direction Départementale de l'Équipement. Par ailleurs, le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) approuvé en mai 2001, a fait l'objet d'un travail de révision en interne depuis février 2009.

Suite aux différentes évolutions réglementaires (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 notamment), **le Conseil général de la Haute-Loire a confié à setec novae l'élaboration du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (PDPGDBTP), ainsi que la révision / mise à jour du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND).**

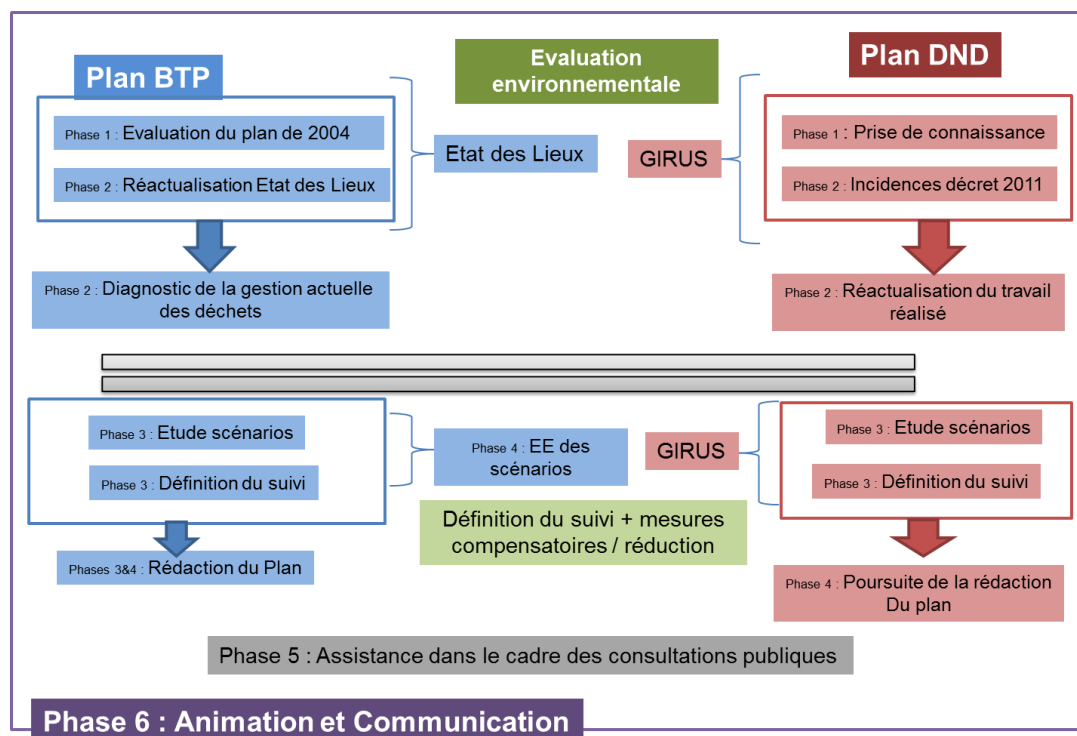
L'objectif de la révision des Plans est de coordonner l'ensemble des actions entreprises par les pouvoirs publics et par les organismes privés en matière de gestion des déchets sur le territoire et également prendre en compte :

- les évolutions réglementaires et anticiper leurs contraintes,
- les actions de prévention, de réemploi et de réduction de la production de déchets en parallèle à l'optimisation du tri et de la valorisation,
- les conséquences des scénarios de retenus en termes d'impact économique et d'effet sur l'environnement, la santé et l'emploi,
- les évolutions de ces dernières années en termes de gestion des déchets sur le département ainsi que les flux interdépartementaux et les limites géographiques des plans.

Pour garantir, *in fine*, la conformité réglementaire des plans.

## 2. Le phasage de la mission

La révision des 2 plans déchets est menée de manière simultanée. Chacune des révisions comporte 6 phases, telles que visualisées sur le schéma suivant. Dans le cadre de la révision des Plans, une attention particulière sera menée concernant l'articulation et la cohérence entre les deux plans.



### 3. Méthodologie

#### 3.1 PPGDBTP phase 1 : Evaluation du plan 2004

L'évaluation du plan BTP de 2004 a pour objectif :

- l'analyse des documents et données recueillies et la réalisation d'enquête, en vue de faire ressortir les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (analyse AFOM) de la gestion des déchets du BTP et de mettre en exergue des difficultés rencontrées par les opérateurs pour l'atteinte des objectifs fixés par le plan de 2004.
- la rédaction d'une note de synthèse et d'une note méthodologique pour la conduite des phases suivantes d'un point de vue technique et également en termes de communication.

#### 3.2 PPGDBTP phase 2 : Actualisation des données et diagnostic

L'objectif de cette phase d'actualisation des données du schéma de gestion et d'élimination des déchets de chantier du BTP approuvé en 2004, est notamment de définir le cadre de la révision, de dresser l'inventaire des types, quantités et origines des déchets issus du BTP, et de recenser les installations existantes de transfert, tri, traitement, stockage.

Cette phase se déroulera en 5 étapes :

- définition du cadre réglementaire,
- recueil des informations,
- état des lieux 2011 – Diagnostic,
- identification des contraintes et marges de manœuvre,

- état initial de l'environnement.

En termes de collecte des informations, la méthode employée sera la suivante :

- recensement des données et études récentes réalisées dans le domaine des déchets :
  - ✓ consultation notamment de l'ADEME, de la Région, du Département, de l'État (DDT, DREAL), de la Chambre de commerce et d'industrie, de la CAPEB, de la CERC Auvergne et de FBTP 43
- recueil et analyse des bases de données existantes pour les différents gisements des déchets, auprès de différents acteurs :
  - ✓ communes et collectivités, administrations et intervenants publics, observatoires de l'environnement, chambres consulaires, opérateurs assurant la gestion des sites de collecte, le transport, la valorisation ou le traitement des divers déchets de chantier du BTP,
- élaboration et envoi d'un questionnaire à tous les acteurs après validation par le conseil général,
- entretiens téléphoniques avec les acteurs,
- visites de terrain des principales installations.

Cette phase d'actualisation des données et de diagnostic aboutira à la rédaction d'une note de synthèse, dont les éléments permettront d'apprécier le gisement et sa répartition pour chacune des catégories de déchets considérée, et d'effectuer une analyse critique du système actuel de gestion des déchets. Des schémas et des cartes thématiques en couleurs illustreront les résultats.

L'étape d'identification des contraintes et marges de manœuvre permettra quant à elle de fixer les hypothèses d'évolution du gisement de chaque type de déchets, et d'étudier l'adéquation entre la production de déchets et les capacités des installations existantes ou en projet. **Les hypothèses à prendre en compte pour bâtir des scénarios d'évolution des gisements seront définies en étroite collaboration avec les acteurs de la révision du Plan.**

### 3.3 PPGDND phase 1 : Prise de connaissance et appropriation du travail de révision engagé

Comme pour le PPGDBTP, l'objectif de cette phase est la rédaction d'une note de synthèse et d'une note méthodologique pour la conduite des phases suivantes.

L'analyse des documents permettra entre autres de mettre en exergue les éléments à amender/compléter (modification de l'année de référence, évolution des modes de collecte, évolution des installations de tri / traitement).

### 3.4 PPGDND phase 2 : Analyse des incidences du décret du 11 juillet 2011

En vue d'identifier les impacts du nouveau décret sur la révision du PPGDND, plusieurs éléments seront analysés :

- nature des déchets / champ couvert,
- évaluation des gisements non pris en compte le cas échéant (déchets des activités économiques notamment),
- identification des structures supplémentaires à approcher,

- incidences sur la structuration du document écrit du PPGDND, notamment le chapitre consacré à la prévention,
- modification des dates échéances du Plan.

Cette phase aboutira à la rédaction d'une note concernant la méthodologie d'actualisation envisagée, au regard du travail déjà effectué par le CG 43 et les acteurs du territoire.

Tout cela va aboutir à l'actualisation de l'état des lieux / diagnostic réalisé par le Département en fonction des évolutions survenues depuis 2009, ainsi que des amendements à apporter du fait du décret de juillet 2011.

Suite à ces premières phases d'études, à la fois pour le PPGDBTP et le PPGDND, nous travaillerons sous forme participative avec les acteurs du département, en mobilisant, au cours de 6 réunions et dans le cadre de groupes de travail thématiques, les membres de la CCES et autres acteurs du département si cela s'avère nécessaire, afin d'échanger sur les objectifs et hypothèses à prendre en compte dans le cadre de la constitution des scénarios envisagés pour la révision des plans.

### 3.5 PPGDBTP phases 3&4 / PPGDND phases 3&4 : Elaboration / Rédaction des projets de plan

Sur la base de l'état des lieux/diagnostic réalisé, d'un inventaire prospectif et des atouts/faiblesses/menaces/opportunités identifiés, il sera défini **3 scénarios et effectué une étude comparative** de ceux-ci.

Pour le PPGDBTP, la définition et le choix du scénario s'effectueront en fonction de différents critères d'évaluation ainsi que de l'évaluation environnementale qui sera réalisée par setec novae.

Pour le PPGDND, les scénarios initialement envisagés, lors du travail de révision de 2009, seront actualisés et l'évaluation environnementale réalisée par GIRUS sera prise en compte. Le travail de réactualisation doit aboutir à une version amendée/complétée du rapport d'état des lieux/diagnostic.

Une fois les scénarios choisis, il sera procédé à la rédaction des plans et à la définition des conditions de suivi de ceux-ci.

Dans le cadre du PPGDBTP, l'analyse environnementale des scénarios envisagés sera menée sur la base d'une Analyse du Cycle de vie, l'objectif étant que le critère environnemental devienne un critère de choix pour le scénario de plan à retenir.

Une fois le scénario choisi, des mesures compensatoires et réductrices ainsi que des mesures de suivi du plan d'un point de vue environnemental pourront être définies.

### 3.6 PPGDBTP et PPGDND phase 5 : Assistance juridique au Conseil Général jusqu'à l'approbation des plans

Cette phase consiste à apporter au Conseil général, l'assistance technique et juridique nécessaires à l'approbation des projets de plan. Elle se traduira notamment par :

- l'élaboration du dossier d'enquête publique,

- l'assistance juridique pendant la phase d'enquête publique (avis par exemple sur les lieux d'enquête, production des mémoires justificatifs en réponse, suite aux remarques et observations formulées lors de cette enquête),
- l'analyse technique des avis (CCES, départements limitrophes, services de l'Etat, ...),
- la préparation des mémoires justificatifs en réponse, suite aux remarques et observations formulées lors de la consultation administrative (en Assemblée départementale, en CCES, en CODERST),
- la modification le cas échéant du projet de plan afin de prendre en compte les avis formulés lors de l'enquête publique et présentation finale en Assemblée départementale.

### 3.7 PPGDBTP et PPGDND phase 6 : Animation et communication autour des plans

L'objectif de cette phase est de proposer une stratégie visant à développer un **volet information/sensibilisation** du public mais également des maires du département et de l'ensemble des acteurs de la révision des plans.

Menée tout au long de la mission, cette démarche permettra entre autres :

- d'informer de l'état d'avancement et des propositions des projets de plans aux étapes clés de ces derniers,
- de sensibiliser le public et les maires du département aux enjeux attachés à la gestion des déchets non dangereux (objectifs réglementaires de prévention et de valorisation, problématiques d'exutoires, etc.),
- d'explicitier le fondement des décisions de la CCES et des orientations du projet de plan.

Setec novae s'attachera, aux côtés du Conseil Général, à soutenir la concertation avec les différents partenaires concernés par les déchets durant le processus d'élaboration des Plans, et bien en amont de l'ouverture de l'enquête publique. Il s'agira ainsi **d'impliquer les différents acteurs** dans la démarche de révision des plans, grâce notamment à la réalisation d'entretien, et à la mise en place de groupes de travail.

Setec novae s'attachera également à expliciter les objectifs de manière argumentée, afin de donner une lisibilité globale au projet et de garantir sa cohérence départementale.

## 4. Le planning

La mission a débuté par une réunion de lancement le 10 décembre 2012 entre le CG43 et setec novae. Elle a permis la présentation des intervenants et du déroulement de la mission, ainsi que le recueil des premières données. La réalisation des 2 plans est prévue sur 12 mois, à partir de janvier 2013. Initialement prévue sur 18 mois, cette réduction de délai permettra d'avoir des phases de validation et de concertation plus importantes, pour une appropriation, par chacun des acteurs du territoire des orientations des plans.

